



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 18 a) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles:

Questions financières

Questions financières

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des informations sur l'état des contributions au 15 mai 2014. Il a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient versé en temps voulu leurs contributions indicatives au budget de base et leurs redevances au relevé international des transactions. Le SBI s'est en outre déclaré préoccupé par les contributions non acquittées et a engagé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à régler leurs contributions dans les meilleurs délais.

2. Le SBI a également exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il a constaté avec préoccupation que le niveau de financement était insuffisant pour couvrir les dépenses de participation de représentants des Parties admises à bénéficier d'une aide à cet effet à la session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée prévue en octobre 2014 et à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui devait se tenir à Lima en décembre 2014. Le SBI demande instamment aux Parties de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible aux négociations prévues en 2014, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

3. Le SBI a examiné les modifications qu'il était proposé d'apporter aux procédures financières aux fins de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et a recommandé un projet de décision sur la question, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingtième session (pour le texte du projet de décision, se reporter au document FCCC/SBI/2014/L.16/Add.1).